



**Formation CACES® Nacelle - R 386**  
**« P.E.M.P »**  
**suivant la catégorie déterminée**

**Public concerné**

Toute personne amenée à conduire des P.E.M.P (Plates-formes Elévatrices Mobiles de Personnes)

**Prérequis**

18 ans. Maîtrise du français. Conducteur novice accepté.

**Codes de formation CPF**

Catégorie 1B : CPF salarié 147982 / CPF demandeur 147604

Catégorie 3B : CPF salarié 147986 / CPF demandeur 147643

**Adaptation au public**

Une évaluation de l'hétérogénéité du groupe sera réalisée en ouverture de formation. Nos méthodes pédagogiques permettent ensuite, dans la limite des prérequis, de s'adapter et d'individualiser les enseignements.

**Objectifs généraux**

Formation ayant pour but l'aptitude à la conduite en sécurité des PEMP. Obtention d'un CACES® conformément aux dispositions définies dans la recommandation de la CNAM-TS.

**Durée de l'action**

07 à 35 heures (selon niveau)

**Nombre de participants maximum par actions**

6 stagiaires maximum par groupe

**Qualification des intervenants**

Formateur qualifié disposant d'une expérience significative en formation CACES® et expérience professionnelle associée – Testeur certifié CACES® par SGS

**Méthodes pédagogiques**

Cours magistraux et échanges sur thématiques sécurité. Exercices de mise en situations pratiques et simulations de situation de travail. Conduite effective sur PEMP.

**Moyens pédagogiques et techniques**

Cours vidéo projeté – Moyens matériels afférent à la situation CACES® – Plateforme technique, aire d'évolution – Engin(s) de la catégorie concernée

**Documentation remise aux stagiaires**

Documentation technique et fiche de révision

**Encadrement pédagogique**

Encadrement de la formation (planification, suivi en cours de réalisation, suivi qualitatif post formation) effectué par le responsable pédagogique et technique.

**Evaluation et suivi pédagogique**

Evaluation théorique : Test par QCM de 80 questions – Evaluation pratique : Test pratique selon la recommandation CACES® R 386. Les évaluations sont conformes au référentiel de certification CACES® et soumises à certification par un organisme extérieur SGS.

**Sanction pédagogique**

CACES® R 386 de la catégorie concernée



## Contenu

### **I - Module théorique**

#### 1. Connaissance de base du code de la route

- signalisation horizontale et verticale
- signalisation de chantier
- règles fondamentales liées aux manœuvres particulières
- équipements obligatoires pour circuler sur la voie publique
- règles particulières de circulation

#### 2. Devoirs et responsabilités des conducteurs

- obligations découlant du code de la route
- textes réglementaires applicables
- manœuvres spécifiques à la catégorie de PEMP
- les Equipements de Protection Individuelle
- les catégories de PEMP par rapport à ou aux autorisations de conduite
- informations spécifiques à certaines zones d'évolution
- les responsabilités pénales

#### 3. Technologie et connaissance des PEMP

##### A. les différents organes

- description et terminologie
- caractéristiques technologiques

##### B. préparation à la mise en route

##### C. précautions lors de l'arrêt

#### 4. Risques inhérents :

- à l'utilisation
- à la mise charge
- au levage
- au transport
- à l'entretien

#### 5. les règles de conduite

- générales de sécurité
- particulières à la catégorie concernée
- les cas particuliers

### **II- Module pratique**

Conduite des PEMP sur plate-forme technique

Prise en charge des PEMP, prise de poste, vérification, contrôle...

Balisage de la zone d'évolution

Réalisation de premières manipulations (déplacements dans l'espace, ...)

Exercices de circulation, de mise en situation professionnelle

Différents exercices et mises en situation permettant d'apprécier la conduite en sécurité

La réalisation de l'ensemble des exercices sera adaptée en fonction du niveau du stagiaire et permettra l'individualisation du parcours.

### **III - Passage du CACES®**